

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 19 octobre 2021**

---

Délibération n° 2021 – 19/10/2021 – 3

*Demande de subventions à la Région Bourgogne Franche-Comté  
pour les projets suivants :*

*Construction du bâtiment de recherche CALHIPSO au Creusot  
Rénovation énergétique de la Halle d'athlétisme et du Gymnase Sablé  
Aménagement des campus territoriaux de l'Université de Bourgogne pour la vie étudiante*

---

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

|   |   |
|---|---|
| Effectif statutaire : 32<br>Membres en exercice : 30<br>Quorum : 15<br><br>Membres présents : 13<br>Membres représentés : 6<br>Total : 19 | <b>Refus de vote : 0</b><br><b>Abstention(s) : 1</b><br><br><b>Suffrages exprimés : 18</b><br><br><b>Pour : 18</b><br><br><b>Contre : 0</b> |
|---|---|

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les projets suivants :**

- **Construction du bâtiment de recherche CALHIPSO au Creusot – Opération retenue au contrat de développement métropolitain CUCM**
- **Rénovation énergétique de la Halle d'athlétisme et du Gymnase Sablé – Opération inscrite au PAIR**
- **Aménagement des campus territoriaux de l'Université de Bourgogne pour la vie étudiante – Opération inscrite au PAIR**

**et sollicite les subventions à la Région.**

Dijon, le 19 octobre 2021

Le Président de l'Université de Bourgogne,

  
Vincent THOMAS

*P.J. : Construction du bâtiment de recherche CALHIPSO au Creusot  
Rénovation énergétique de la Halle d'athlétisme et du Gymnase Sablé  
Aménagement des campus territoriaux de l'université de Bourgogne pour la vie étudiante*

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté  
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

## Construction du bâtiment de recherche CALHIPSO au Creusot

### Descriptif de l'opération :

L'opération est retenue au Contrat de développement métropolitain entre la Région BFC et la Communauté urbaine du Creusot -Monceau.

Le projet CALHIPSO (Compression et Assemblages de alliages métalliques par HIP, une Solution innovante), piloté par Frédéric Bernard, professeur de chimie physique à l'université de Bourgogne exerçant ses activités de recherche au sein du Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne (ICB), et coordonné par l'UBFC, fait partie de la liste des lauréats de l'appel à projets ESR/EQUIPEX+ 2020. Cet appel à projets de la troisième phase du Programme Investissements d'Avenir (PIA) était dédié aux équipements structurants pour la recherche.

Ce projet dédié à la mise en œuvre d'une nouvelle génération de machine HIP (« Hot Isostatic Pressing », Compression Isostatique à Chaud, CIC) propose une approche globale d'expérimentation, de modélisation et de simulation qui permettra de définir des solutions HIP taillées à la mesure des besoins de la recherche fondamentale et appliquée tournée vers l'industrie.



Le montant de l'acquisition de la machine HIP et de ses équipements satellites est d'environ 3 M€.

Pour **héberger** cet équipement scientifique exceptionnel, l'université de Bourgogne souhaite construire un bâtiment au Creusot d'environ 550 m<sup>2</sup> sur un terrain mis à disposition par la CUCM.

Le budget de l'opération de construction est estimé à 1,2 M€.

Les financements envisagés sont :

- 0,6 M€ par la région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du contrat métropolitain CRBFC-CUCM 2018-2021
- 0,6 M€ par le FEDER PO 21-27 (OS1.1 PO 21-27 infrastructures de recherche du PO 21-27).

Le planning de l'opération a fixé un avant-projet sommaire pour fin-septembre et permet d'envisager un avant-projet définitif mi-novembre 2021 afin d'envisager un démarrage des travaux au printemps 2022 pour une livraison au printemps 2023.

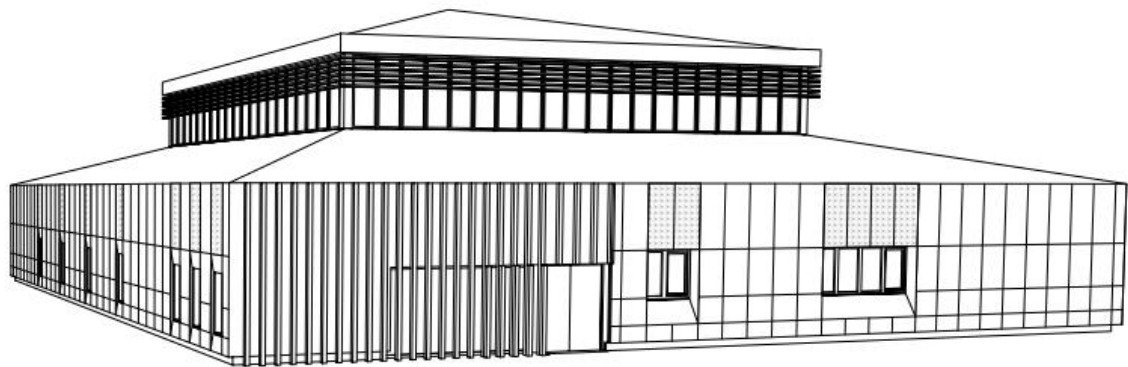
Le cabinet d'architecture retenue est :



ARCHITECTE

**AMD architectes-ingénieurs**  
Coriolis, TGV - rue Evariste Galois  
71210 TORCY  
T. 03 85 78 54 39 - [contact@amd-ai.fr](mailto:contact@amd-ai.fr)

La esquisse produite est en fin du mois de septembre est matérialisée par la perspective suivante :



PERSPECTIVE

# Rénovation énergétique de la Halle d'athlétisme et du Gymnase Sablé

## Descriptif de l'opération :

L'opération est retenue au PAIR – Plan d'accélération de l'investissement régional.

### 1 – La Halle d'athlétisme

D'une surface totale de 2914 m<sup>2</sup>, la halle d'athlétisme construite en 1967 accueille les activités d'athlétisme, de tir à l'arc et de sports collectifs si besoin.



### 2 – Le Gymnase Sablé

Le gymnase Sablé construit en 1972 totalise 1890 m<sup>2</sup> destinés aux activités de gymnastiques sportive et artistique, aux sports de combat, à la danse et aux séances de détente relaxation.



### 3 – Objectifs de la rénovation énergétique

Les objectifs recherchés sont de réaliser une rénovation énergétique ambitieuse en proposant une architecture harmonieuse des deux bâtiments situés à proximité l'un de l'autre et qui n'ont jamais fait l'objet de rénovation extérieure. L'opération permettra de répondre ainsi aux exigences du décret tertiaire du 23 juillet 2019 et de son arrêté d'application en réalisant le remplacement de l'ensemble des menuiseries métalliques anciennes (environ 1000 m<sup>2</sup>) et en renforçant l'isolation des murs de façades (environ 2370 m<sup>2</sup>) et des toitures (environ 5670 m<sup>2</sup>).

Les économies d'énergies escomptées sont de l'ordre de 76% soit environ 572 MWh.

Les travaux envisagés ont un fort impact sur les couts de fonctionnement en diminuant de manière significative les consommations d'énergies thermiques. Le renouvellement d'équipements immobiliers vétustes comme les menuiseries métalliques a un impact

immédiat sur les coûts de maintenance et de réparation des ouvrages qui sont prégnants quand les pièces détachées viennent à ne plus être disponibles. Ces renouvellements ont également un impact sur le confort d'utilisation et sur la qualité des ambiances intérieures des locaux.

Les deux bâtiments sportifs sont caractérisés par :

- la vétusté des menuiseries extérieures et des châssis vitrés,
- la vétusté des façades et l'apparition de pathologies sur les structures porteuses en bois,
- l'apparition de fuites ou de fissures sur les toitures-terrasses vieillissantes.

Les qualités énergétiques des bâtiments devaient être améliorées pour répondre aux exigences réglementaires et pour ne pas subir de plein fouet les hausses des prix des énergies à venir.

Le projet vise à améliorer le traitement passif du confort d'été en améliorant les protections solaires et fera la promotion de l'utilisation de matériaux à faible empreinte environnementale comme des matériaux biosourcés ou géosourcés (isolation en laine de bois).

L'opération fera également l'objet d'une gestion et d'une traçabilité des déchets au cours de l'opération.

#### 5 – Financement et calendrier

Cette opération, d'un montant total prévisionnel de 3,63 M€, est co-financée par la Région BFC dans le cadre du PAIR à hauteur de 1,90 M€ et par autofinancement à hauteur de 1,73 M€.

Le planning de l'opération a fixé un avant-projet sommaire pour mi-septembre et permet d'envisager un avant-projet définitif fin novembre 2021 afin d'envisager un démarrage des travaux au printemps 2022 pour une livraison à l'automne 2023.

#### Avant-projet sommaire

Le cabinet d'architecture retenu est :

agence d'architectures  
**Nicolas C. Guillot**

L'esquisse produite est en fin du mois de septembre est matérialisée par la perspective suivante :



# Aménagement des campus territoriaux de l'université de Bourgogne pour la vie étudiante

## Descriptif de l'opération :

L'opération d' « Aménagement des campus territoriaux de l'université de Bourgogne pour la vie étudiante » est inscrite au Plan d'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) dans le cadre de la mesure 69 : Aménagement des campus territoriaux de l'Université de Bourgogne.

Les campus sont des lieux de vie pour les étudiants et les personnels de l'université.

Il s'agit dans cette opération de créer de véritables quartiers universitaires durables sur l'ensemble des campus territoriaux de : Auxerre, Chalon sur Saône, Le Creusot, Mâcon et Nevers, en apportant une identité visuelle commune sur l'ensemble des campus.

Les projets d'aménagements seront scindés en deux phases.

- Phase 1 : installation de contrôle d'accès et de vidéo-protection + axes piétons et cyclistes + aménagements paysagers + signalétique
- Phase 2 : installation de zones de convivialité avec mobiliers urbains (bancs, tables, plateformes...) accessibles à tous les usagers + rénovation des éclairages + traitement des eaux de surfaces + restructuration des voiries et parkings en intégrant notamment des bornes de rechargement de véhicules.

La phase 2 est proposée dans le futur contrat de projet Etat-Région 2021-2027.

Les travaux envisagés en phase 1 portent principalement sur la mise en réseaux des lieux et services en favorisant l'accessibilité des lieux aux personnes à mobilité réduite :

- Réaménagement et/ou création d'itinéraires de déplacement sécurisés entre les lieux de vie existants des campus (secteur sportif, bibliothèques, restaurants, résidences étudiantes)
- Réaménagement des circulations sécurisées entre ces lieux et les arrêts de transports en communs et les modes de déplacements doux
- Création de nouveaux espaces publics sécurisés (places, placettes, espaces verts) en lien avec les lieux de vie de l'université
- Signalétique adaptée.

Le principe est de favoriser l'usage des transports en commun et des modes de déplacements doux, plutôt que de recourir à l'usage des véhicules privés.

Pour garantir la sécurité sur les sites qui peuvent être occupés tôt le matin et tard le soir et parfois de nuit, un contrôle d'accès et de la vidéo protection seront mis en place. Les luminaires mis en place seront systématiquement en led.

Des espaces verts seront créés et/ou réaménagés en cas de besoin.

## Financement et calendrier

Cette opération, d'un montant total prévisionnel de 0,60 M€, est co-financée par la Région BFC dans le cadre du PAIR à hauteur de 0,30 M€ et par autofinancement à hauteur de 0,30 M€.

Le planning de l'opération a fixé un avant-projet sommaire pour mi-septembre et permet d'envisager un avant-projet définitif fin novembre 2021 afin d'envisager un démarrage des travaux au printemps 2022 pour une livraison au printemps 2023.

### Avant-projet sommaire

Le bureau d'études retenu est :



L'esquisse produite mi septembre est matérialisée par les aménagements suivants (pour le réaménagement du parvis sur rue de l'ISAT de Nevers par exemple) :

